

Compte rendu de séance

Séance du 31 Août 2018

L'an 2018 et le 31 Août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Jean Claude GABILLET, Maire.

Présents : M. GABILLET Jean Claude, Maire, M. CHEDALEUX Paul-Gilles, Mme MONNERAYE Céline, M. MICHEL Eric, M. BOURY Pascal, Mme BAUCHE Marie-Annick, M. BERNARD Hervé, M. GUILLAUME Michel, Mme THIRIOT Corinne, M. BADOUEL Gilles, M. LEBLANC Johann, Mme GUILLERET Nathalie, M. MARTIN Jonathan

Excusée ayant donné procuration : Mme BUSSON Sophie à Mme MONNERAYE Céline

Excusée : Mme VAILLANT Monique

A été nommé secrétaire : M. BERNARD Hervé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 30/07/2018

Date d'affichage : 30/07/2018

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- VOTE DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC) 2018 - 2018-052
- ENQUETE PUBLIQUE EARL PIG BOIS - 2018-053
- GARDERIE PERI-SCOLAIRE : TARIF 2018-2019 - 2018-054
- ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 2018-055
- QUESTIONS DIVERSES - 2018-056

VOTE DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

(F.P.I.C.) 2018

réf : 2018-052

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Le Conseil Communautaire De l'Oust à Brocéliande Communauté, lors de son instance du 05 juillet 2018, a acté à la majorité, et conformément au tableau joint, la répartition dérogatoire (dite «libre») du FPIC pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur la décision du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la répartition du FPIC, au titre de l'année 2018, telle qu'indiquée dans le tableau joint à la présente délibération,

- **AUTORISE M.** Le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ENQUETE PUBLIQUE EARL PIG BOIS

réf : 2018-053

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique relative au dossier présenté au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par Monsieur Jean-Marc COURANT, gérant de l'EARL PIG BOIS, dont le siège social est situé au lieu-dit : Le Hangouët à LIZIO, en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après augmentation de l'effectif, 3.260 animaux équivalents dont 2.100 emplacements de porcs à l'engrais à cette même adresse, est ouverte du 13 août 2018 au 14 septembre 2018 inclus à la mairie de Lizio.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal peut donner un avis sur la demande d'autorisation.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

PROPOSITION REPARTITION FPIC 2018

EPCI/COMMUNES	2016	2017	Variation 2017/2016	REPARTITION 2018		
	Versement en 2016 selon le droit commun	Répartition libre - neutralisation 2016/2017 - maintien 2016 pour les pertes		Perte/gain de FPIC entre 2016 et 2018 selon droit commun	Neutralisation des pertes entre 2016 et 2018	Répartition libre - neutralisation des pertes entre 2018 et 2017
GUER COMMUNAUTE	108 894					
COMMUNAUTE DE LA GACILLY	8 557					384 310
COMMUNAUTE DU VAL D'OUST ET DE LANVAUX	153 614					
TOTAL EPCI	271 065 €	396 552 €	46,29%			384 310 €
AUGAN	25 000	32 748	30,99%	1 092	-	33 840
BEIGNON	14 477	25 654	77,21%	1 928	-	27 582
BOHAL	21 453	21 453	0,00%	1 993	1 993	21 453
CARENTOIR (commune nouvelle)	11 641					
QUELNEUC (fusion Carentoir)	7 756	59 999	0,00%	1 008	-	61 007
S/total par commune nouvelle de Carentoir	19 397					
CARO	28 982	28 982	0,00%	3 123	3 123	28 982
COURON	4 165	13 008	212,32%	241	-	13 249
GUER	48 192	88 590	83,83%	7 005	-	95 595
LA GACILLY (commune nouvelle LA GACILLY)	49 948					
LA CHAPELLE GACELINE (fusion la Gacilly)	9 018	43 973	0,00%	727	-	44 700
GLENAC (fusion la Gacilly)	11 134					
S/total par commune nouvelle La Gacilly	29 796					
LIZIO	18 332	18 332	0,00%	1 632	1 632	18 332
MALESTROIT	39 361	39 361	0,00%	1 113	1 113	39 361
MISSIRIAC	18 989	18 989	0,00%	461	461	18 989
MONTENEUF	14 129	18 105	28,14%	924	924	18 105
PLEUCADEUC	20 666	20 666	0,00%	688	688	20 666
PORCARO	11 620	15 441	32,88%	570	-	16 011
REMINIAC	7 771	9 437	21,44%	188	-	9 625
RUFFIAC	31 871	31 871	0,00%	1 203	1 203	31 871
SAINT MARTIN SUR OUST	6 991	24 790	254,60%	1 132	-	25 922
SERENT	61 626	61 626	0,00%	4 665	4 665	61 626
ST ABRAHAM	14 279	14 279	0,00%	1 072	1 072	14 279
ST CONGARD	17 467	17 467	0,00%	1 568	1 568	17 467
ST GUYOMARD	32 824	32 826	0,01%	12	-	32 838
ST LAURENT/OUST	9 878	9 878	0,00%	1 675	1 675	9 878
ST MALO DE BEIGNON	7 454	9 984	33,94%	1 041	-	11 025
ST MARCEL	21 196	21 748	2,60%	1 336	1 336	21 748
ST NICOLAS-DU-TERTRE	11 591	11 591	0,00%	1 457	1 457	11 591
TREAL	9 162	15 295	66,94%	734	-	16 029
TOTAL COMMUNES	487 077 €	706 093		7 232	22 910	721 771 €

répartition CDC	271 065 €	396 552 €	46,29%
répartition communes	487 077 €	706 093 €	44,97%
TOTAL versé au bloc communal après répartition	758 142 €	1 102 645 €	45,44%

384 310 €
721 771 €
1 106 081 €

GARDERIE PERI-SCOLAIRE : TARIF 2018-2019

réf : 2018-054

La garderie péri-scolaire est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h30 à 08h35 et de 16h30 à 18h30 .

Les tarifs de la garderie, qui s'appliquent dès 16h30, sont les suivants pour l'année scolaire 2018/2019 :

Le matin :	Gratuit
De 16h30 à 18h00 :	0,50 € par enfant
De 18h00 à 18h30 :	0,50 € par enfant
2,00 € supplémentaire par enfant, par tranche de 15 minutes, si dépassement de l'horaire.	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

réf : 2018-055

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 25 mai 2018 relative à l'engagement d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur sur les systèmes d'assainissement du bourg et du Temple.

Après discussion et délibération, le conseil municipal autorise M. Le Maire à :

↳ à signer le marché relatif à l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif (Stations du Bourg et du Temple) avec le bureau d'étude : I.R.H. à Ploemeur (Morbihan) pour un montant H.T.de 18.205,00 euros,

↳ à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

réf : 2018-056

INTERVENTION DE Mme Danielle PAILLER (PROJET MIAM GLOU ZICK)

Le conseil municipal a reçu Mme Danielle PAILLER, porteuse de projet et Mme Soazig METAYER, Animatrice Développement Economique, au sein de l'Oust à Brocéliande Communauté à Malestroit.

Mme PAILLER habite sur Lizio. Elle souhaite développer son activité de traiteur organisateur d'évènements et cherche à louer un local aménageable en laboratoire. En effet, elle réalise des repas avec animations et a dû refuser certaines prestations faute de local. Depuis janvier 2018, elle a déjà servi 4.000 repas. La salle située à l'arrière de l'ancienne épicerie lui conviendrait. Elle pourrait utiliser l'autre partie de ce local pour recevoir des autocaristes. Ce local serait ouvert au public selon les réservations. Elle envisage également de réaliser des plats à emporter.

Au niveau des travaux, Mme PAILLER prendrait à sa charge la mise en place d'une hotte et d'une plonge au niveau de la cuisine; ce matériel pouvant être enlevé à la fin du bail.

Mme METAYER a rappelé qu'un bail liait la commune à la communauté de communes jusqu'en juin 2025 pour le local épicerie. 118.000 euros ont été investis pour la réhabilitation de ce bâtiment. D'autre part, 6.000,00 euros de travaux ont été entrepris après la fin d'activité de Mme SICARD. Depuis le départ de celle-ci, 12 personnes ont été reçues par Mme METAYER ; leur projet n'étant pas toujours lié à la reprise d'une épicerie.

Elle fait savoir que le bureau de l'Oust à Brocéliande Communauté fait pression pour que ce local soit loué au plus vite. En effet, depuis le départ de Mme SICARD, ce local est resté inoccupé (aucune recette de location). Mme Karine SCHWEITZER en a simplement pris possession pendant la saison estivale ; son contrat sera prolongé sur le mois de septembre 2018.

Il est rappelé au conseil municipal que Mme Gaëlla RIVIERE est également intéressée par ce local mais qu'elle n'intégrerait pas de rayon épicerie au début de son activité.

M. Le Maire est chargé par le conseil municipal de prendre contact avec Mme RIVIERE afin qu'elle précise sa décision. D'autre part, il contactera également le responsable d'Intermarché à Sérent afin de savoir si celui-ci est intéressé par l'installation d'une succursale à Lizio.

FLECHAGE : RUE DE LA CROIX CHAUFFAT

Il a été constaté une vitesse excessive de certains véhicules empruntant la rue de la Croix Chauffat, en particulier, au niveau du pignon du salon de coiffure. Afin de limiter les risques pour les piétons et les autres véhicules empruntant cette voie, le conseil municipal envisage de mettre en place un fléchage "route prioritaire".

VESTIAIRES DOUCHES / RUE DU STADE

Les riverains des vestiaires douches ont signalé un problème avec les jeunes qui débouchent en vélo de ce bâtiment vers la Rue du Stade. Il s'agit normalement d'une sortie piétonne. Or, les personnes qui circulent sur la rue du stade n'ont aucune visibilité sur celles venant des vestiaires douches d'où un risque d'accident très important. Le conseil municipal réfléchit donc à la meilleure solution afin de sécuriser ce lieu.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 20/09/2018

Le Maire,
Jean Claude GABILLET